

On marche sur la tête!

Si marcher sur la tête était une discipline olympique, à coup sûr la France serait championne du monde. C'est en tous cas ce que pensent tous les agriculteurs de l'hexagone descendus dans la rue pour faire entendre leur grogne, des autoroutes du Sud-Ouest mi-janvier jusqu'au Parc des Expositions de Porte de Versailles début mars. Un ras-le-bol légitime, qui couve depuis 30 ans, face aux injonctions contradictoires et aux incohérences délétères qui détricotent notre patrimoine agricole et asphyxient nos exploitations.

ITINÉRAIRE D'UNE COLÈRE : DES BARRAGES AUTOROUTIERS AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE !

Les raisons de la colère

De Toulouse à Paris en passant par les quatre coins de la France, le mouvement de colère du monde agricole s'est répandu partout en un temps record. Si les manifestations de cette colère ont pris des formes différentes sur tous les territoires, tous les manifestants ont réclamé la même chose : du revenu et de la compétitivité, de la simplification, un accès aux moyens de production et une concurrence équitable sur leurs marchés. Focus sur trois des grandes revendications de la filière maïs.

Revendications sur l'accès à l'eau

L'AGPM porte l'ensemble des éléments pour un accès à l'eau facilité et garanti. Cela passe par le développement du stockage de l'eau, et en particulier par une simplification réglementaire pour favoriser l'émergence des projets. Pour cela, le principal texte dont nous demandons le retrait (ou la modification) est l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau. Les conditions d'implantation en zones humides imposées par l'arrêté sont drastiques et donc impossibles à satisfaire, ce qui conduit à une chute des projets qui émergent. C'est inacceptable alors même que le changement climatique impose de mieux gérer la ressource.

Nos demandes portent également sur divers points :

- Sécurisation des actes administratifs et les textes réglementaires qui encadrent les Autorisations Uniques Pluriannuelles délivrées aux Organismes Uniques de Gestion Collective de l'Eau ;
- Mesures de restriction des usages agricoles de l'eau proportionnées au danger pour la production agricole en période de sécheresse ;
- Cadrage des actions et financements des agences de l'eau avec une meilleure représentativité des agriculteurs et des

irrigants dans les Comités de bassin des agences de l'eau ;

- Cadrage des conditions d'octroi des financements du stockage de l'eau afin que celles-ci n'aillent pas au-delà de la réglementation.

L'AGPM et Irrigants de France portent l'inscription de l'agriculture comme étant d'intérêt Général Majeur dans la future loi d'orientation agricole, au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation. Cette qualification doit en effet permettre de repositionner la protection de l'agriculture dans le droit. Concrètement, cela va donner du poids à l'agriculture, et à son accès à l'eau, dans le cadre réglementaire, dans les arbitrages des préfets et auprès des juges dans le cas des recours contre le stockage de l'eau. Ces évolutions sont indispensables pour apaiser la gestion de l'eau dans les territoires et redonner des perspectives à l'agriculture.

Revendications sur la protection des cultures

L'AGPM a systématiquement rappelé l'enjeu pour notre filière d'avoir accès à toutes les solutions pour protéger le maïs, que ce soit grâce à des solutions chimiques ou à des solutions alternatives si ces dernières sont techniquement efficaces, et économiquement et socialement soutenables. Pour cela nous demandons que la France ne diffère pas sa réglementation de celle du reste de l'Europe, que ce soit par des calendriers de commercialisation et d'utilisation spécifiques, ou par des obligations dans l'utilisation des produits (exemple : zonages, ou réglementations pour la protection des insectes pollinisateurs). L'AGPM soutient également que les objectifs de réduction des produits phytosanitaires identifiés dans la nouvelle stratégie Ecophyto 2030 doivent être harmonisés avec les objectifs européens, pour valoriser les efforts des agriculteurs français et limiter les distorsions de concurrence.

Revendications sur la concurrence européenne et internationale

S'appuyant sur son étude sur l'impact de l'accord UE Mercosur sur la filière maïs, l'AGPM a mis en évidence les incohérences entre :

- d'un côté, le niveau d'exigences toujours plus élevé attendu des agriculteurs européens qui conduit à l'affaiblissement de la capacité productive de l'Union européenne,
- et de l'autre côté, la politique d'ouverture de nos marchés à des produits agricoles provenant de pays tiers qui ne respectent pas les mêmes règles que celles appliquées par les producteurs européens et qui pratiquent une agriculture avec des moyens de production interdits de longue date en Europe.

Face à ce constat, l'AGPM demande que la réciprocité des normes soit appliquée dans les échanges commerciaux pour mettre fin à la concurrence déloyale à laquelle sont exposés les producteurs de maïs européens. Cela passe par la mise en œuvre de clauses et mesures « Miroir », un contrôle effectif sur les produits importés assorti de sanctions lorsque les règles ne sont pas respectées et une révision du mécanisme actuel de calcul des droits de douane inopérant depuis de nombreuses années.

60^{ÈME} ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE SOUS HAUTE-TENSION

Au Salon International de l'Agriculture, le principal objectif de l'AGPM est de réussir à porter, auprès des décideurs et futurs décideurs, les problématiques du maïs et des producteurs de façon à lever les freins à la production, faire connaître les impasses, accéder à l'innovation, éviter la multiplication des situations de concurrence déloyale, protéger le revenu des producteurs, leur permettre d'accéder à l'irrigation et faciliter le stockage de l'eau. Également, tout au long de cet événement permettant de mettre en lumière le monde agricole, l'AGPM tient à montrer aux visiteurs que le maïs est une céréale source de nombreuses solutions.

L'AGPM partie-prenante majeure du stand d'Intercéréales

Pour l'édition 2024 du SIA, l'interprofessionnel céréalière a choisi d'illustrer son stand sur un thème large : « Nourrir & Décarboner », de quoi rappeler la fonction nourricière des céréales et leur externalité positive pour le climat. Ainsi, cette année le stand a permis de présenter les différentes cultures et leurs différents stades de transformation via un silo à grains pédagogique. Également, un fournil, avec différents pains du monde, et une machine à pop-corn ont été installés à destination du grand public. Enfin, plusieurs éléments d'informations : des portraits,

des informations sur le carbone ou encore des infographies sur l'export ont complété ce stand. Pour la partie institutionnelle le stand comprenait un large espace de réception (2 salles à manger et un salon) permettant de recevoir confortablement nos interlocuteurs politiques. En plus des rendez-vous politiques, le Salon de l'Agriculture a été l'occasion pour l'AGPM d'organiser plusieurs événements à destination de diverses parties prenantes sur des actualités, des dossiers ou des sujets inhérents à la filière maïs, mais également de communiquer positivement auprès de la presse, avec de très nombreuses prises de parole médiatiques d'élus et d'administratifs et plusieurs animations pédagogiques à destination du grand public récompensé par des cornets de pop-corn.

Un haut-lieu de rencontres politiques à tous les niveaux

Si chaque année les rencontres politiques au SIA sont bien le cœur de l'activité de l'AGPM afin de représenter et défendre les intérêts de la filière et des producteurs, ça l'était d'autant plus en cette année particulière marquée par des mobilisations syndicales inédites et des élections européennes à venir. Pour accompagner les messages portés lors de ces rendez-vous, les associations spécialisées en grandes cultures ont collectivement (AGPB, AGPM, CGB, FOP, UNPT) réalisé une brochure syndicale intitulée « Nourrir durablement, pas sans les producteurs de grandes cultures », complétée de nos demandes plus précises intégrées dans un tract spécifique rédigé en commun avec AGPM-AGPB « Écoutez les réalités du terrain ! » Retour en synthèse sur les rendez-vous réalisés cette année :

- **Membres du Gouvernement** : en 2024, le Premier ministre et 5 ministres ont été rencontrés par l'AGPM (Agriculture, Relations avec le Parlement, Transition Ecologique, chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Commerce Extérieur).



- **Parlementaires nationaux** : Commission des Affaires économiques du Sénat, Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Commission des Affaires Européennes du Sénat, Président du Sénat ainsi que les parlementaires des principaux groupes de l'Assemblée et du Sénat.
- **Parlementaires européens** : 2 délégations de parlementaires européens ont été reçues ainsi que deux parlementaires européens en rendez-vous individuels.

- **Rencontres des Présidents ou des représentants des régions des territoires maïsicoles** : AURA, Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est ainsi que des représentants des départements et d'intercommunalités

L'occasion de collaborer avec d'autres organisations et... de parler au grand public !

Cette année, le SIA aura également été l'occasion pour l'AGPM de parler à son réseau de différents projets portés par le syndicat, d'organiser plusieurs collaborations institutionnelles mais également d'aller à la rencontre du grand public pour faire de la pédagogie au travers de deux animations répétées 8 fois pendant 2h tout au long de la semaine : l'une sur la filière maïs, la seconde sur la gestion de l'eau.

- **Présentation de la plateforme de recrutement d'emplois saisonniers pour la castration par l'agpm maïs semence** : le dimanche 25 février 2024, l'AGPM Maïs Semence, par la voix de Nicolas Montepagano a présenté l'ouverture de la section dédiée aux recrutements de saisonniers pour la castration sur la plateforme « Job Semences Maïs », en partenariat avec l'ANEFA. Cette présentation a permis notamment d'ouvrir la voie à différents partenariats autour de cette plateforme avec notamment l'ANEFA, l'APECITA, OCAPIAT ou encore la coopérative Limagrain.
- **Présentation de l'ouvrage « Sa Majesté le maïs » rédigé par Sylvie Brunel** : Le mercredi 28 février 2024, l'AGPM a invité Sylvie Brunel, universitaire, géographe et écrivaine à venir présenter son nouvel ouvrage paru le 14 février dernier et intitulé « Sa Majesté Le Maïs - La plante que nous adorons détester mais qui sauve pourtant le monde ». A cette occasion, Franck Laborde, président de l'AGPM a rappelé les enjeux de la filière ainsi que l'importance de réaffirmer de toute part la nécessité de produire du maïs pour notre souveraineté alimentaire et énergétique, pour l'économie de nos territoires et pour l'environnement.
- **Conférence organisée par Irrigants de France, avec ARVALIS et l'INRAE** : le jeudi 29 février 2024, une conférence intitulée « Comment les agriculteurs optimisent leur gestion de l'eau pour faire face au changement climatique ? » a été organisée. La table ronde réunissant Sami Bouarfa, chercheur à l'INRAE, Stéphane Jézéquel, directeur scientifique d'Arvalis et Eric Frétilière, président d'Irrigants de France, a mis en lumière l'articulation entre les perspectives proposées par la recherche en termes d'innovation et les gains d'efficacité obtenus sur le terrain. La conférence qui s'est terminée par un temps de questions réponses avec le public a ainsi permis d'aborder l'ensemble des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la gestion de l'eau en agriculture.